

Arrêté du Président n°2023-008

DELEGATION DE POUVOIR A M. MELLINGER PASCAL POUR SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE

Le Président de la Communauté de Communes du Perche,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents en date du 09 juillet 2020, suite aux élections du Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9, donnant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Vu la délibération n°20-10-2022/104 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 portant sur le projet de bail emphytéotique pour le projet photovoltaïque sur la ZA de l'Aunay située à Nogent-le-Rotrou,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Harold HUWART, Président de la Communauté de Communes du Perche, donne délégation de pouvoir à Monsieur Pascal MELLINGER, Vice-Président, pour signer le bail emphytéotique le 06 juillet 2023 à 12h00 du projet photovoltaïque sur la ZA de l'Aunay située à Nogent-le-Rotrou.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis à l'intéressée et à Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Fait à Nogent le Rotrou, le 03 JUL. 2023

Le Président,

Harold HUWART



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 JUL. 2023
Publication/Notification/Affichage le : 04 JUL. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

